



*A*thénée *J*oseph *B*racops

Anderlecht, le 27 juin 2022

AVIS n°20

**Au responsable légal de l'élève mineur,
A l'élève majeur.**

Objet : Organisation et planning de la 2^{ème} session

Directives générales pour la 2^{ème} session (septembre 2022)

- Tout élève étant ajourné en 2^{ème} session doit présenter son ou ses examen(s) selon l'horaire transmis en annexe. Aucune dérogation ne sera accordée.
- **Seul un certificat médical pourra justifier l'absence à un examen**, aux conditions suivantes :
 - ↪ Le secrétariat de Direction doit en être informé le jour même ;
 - ↪ Le certificat médical doit être transmis au secrétariat de Direction au plus tard à 8h00 le lendemain de l'absenceSi ces **DEUX** conditions ne sont pas remplies, l'absence sera considérée comme injustifiée.
- Tout élève ne se présentant pas à un ou plusieurs examens de la 2^{ème} session, sans justification valable, sera considéré en ABANDON de session et donc en situation d'échec.

Communication des résultats de 2^e session le mercredi 31 août:

Les résultats seront communiqués aux élèves selon l'horaire suivant (accès avenue Bertaux) :

2 ^e : 12h00	6 ^e : 11h00
3 ^e : 15h00	5 ^e : 13h00
	4 ^e : 16h00

Réunion des parents (pour les élèves concernés par une 2^e session) :

Jeudi 1^{er} septembre 2022 de 16 h 00 à 18 h 00.

La liste des locaux où les professeurs se tiendront à votre disposition vous sera transmise le jour même à l'entrée de l'Athénée (côté Procession).

BARIDEAU J. - BARIDEAU T.
Proviseurs

VAN ELEWYCK V.
Préfète des Études